

Pour «une information appropriée du public par les médias»

Le postulat demande au Conseil synodal de faire un rapport au Synode sur les priorités de son travail d'information. Ce rapport présentera sous quelle forme et avec quelles ressources humaines et financières le Conseil synodal procède à «une information appropriée du public par les médias» (RE art. 175 al 8) aux différents niveaux (local, régional et interrégional). Il expliquera également comment il entend assurer à l'avenir une présence de qualité de l'Eglise nationale dans les médias de service public. Le rapport traitera en particulier des aspects suivants :

- Quels canaux le Conseil synodal privilégie-t-il?
- Quels groupes cibles s'agit-il d'atteindre et avec quels moyens?
- Comment le Conseil synodal entend-il assurer une présence dans les médias de service public?
- Que prévoit le Conseil synodal aux niveaux local et régional pour les Eglises Berne-Jura-Soleure, et au niveau suisse?
- Quelles synergies possibles voit-il avec des paroisses, des régions, la Fédération des Eglises protestantes et d'autres partenaires éventuels?
- Comment le Conseil synodal réagit-il face aux changements constants de l'utilisation des médias?

Depuis la fin du 19^e siècle, les Eglises protestantes s'efforcent d'être présentes dans le grand public. En 1885 paraît la première édition du mensuel «saemann» édité par la Pastorale de Burgdorf. Depuis lors, le quotidien des paroisses bernoises ne peut se concevoir sans ce journal. La fusion avec «reformiert» a donné naissance au troisième journal associatif de Suisse (après ceux de la COOP et de la MIGROS). De nombreux autres imprimés se consacrent à la diffusion d'informations de l'Eglise et visent des publics divers. Le marché grouille par ailleurs d'autres produits adressés à un public «chrétien». La «circulaire» aujourd'hui «ENSEMBLE» est entièrement assurée par Refbejuso. Le nouveau magazine «bref» dépend avant tout des subventions de l'Eglise comme autrefois le «Kirchenblatt» et «Reformierte Presse». La présence de l'Eglise nationale sur les chaînes de radios et de télévision (locales) est également tributaire de soutiens.

Dans le cadre du forum de Stuttgart 2013 sur le travail de communication des Eglises (Stuttgarter Forums Öffentlichkeitsarbeit), il a été relevé «qu'il ne fait aucun doute que le travail d'information de l'Eglise est de plus en plus important dans une société marquée par les médias et les technologies de l'information» [traduction Refbejuso, original en allemand sous :

<http://pfarrerverband.de/pfarrerblatt/index.php?a=show&id=3580>]

Le Règlement ecclésiastique (version de 2015) précise:

Art. 175 al. 8 Tâches

Le Conseil synodal « assure l'information interne de l'Eglise et une information appropriée du public par les médias».

Cet article attribue un mandat clair aux Eglises Berne-Jura-Soleure et les confronte en même temps à un défi de taille.

L'article RE 69 al. 1-3 demande de porter «l'annonce de l'Évangile pour tous» dans un monde profondément influencé par les médias. Ledit article stipule encore que «la **paroisse** développe et soutient ... le travail des médias ecclésiastiques... ». L'article précise qu'«elle met à disposition à cet effet, dans la mesure de ses possibilités, des collaborateurs, des locaux et des fonds» et qu'«elle collabore

avec les institutions ... chargées de ces différentes activités ». Ce qui vaut pour la paroisse s'applique par analogie à l'Eglise cantonale.

Depuis des années, l'Eglise s'investit dans la collaboration avec différentes institutions (médias de service public, radios et télévisions suisses comme mentionnée dans l'article RE 69 al. 3). Au niveau suisse, le transfert d'un bon nombre de tâches aux «Médias réformés» à Zurich s'est révélé être une bonne solution. L'évolution des médias (internet, réseaux sociaux, etc.) a conduit les «Médias réformés» à étendre leurs activités et à les transformer. Seules des subventions élevées rendent ce travail possible, pourtant il est indispensable d'évaluer régulièrement l'allocation de ces ressources et de revoir les priorités. Il faut également prêter attention aux évolutions en cours dans le monde des médias (prestataires privés, concentration dans la presse écrite, etc.).

1^{er} septembre 2017, Christoph Knoch, Gümligen

Jean-Eric Bertholet, Bienne